



## Demande de carte grise suite à retour d'expatriation

-----  
Par Livy57

Bonjour,

Je ne sais pas si je trouverai une réponse ici, mais je tourne en rond et me heurte sans cesse au silence de l'ANTS.  
Je suis rentrée en France suite à mon expatriation en Suisse avec mon véhicule français de moins de 4 ans, acheté avant mon expatriation et aujourd'hui immatriculé en Suisse.  
J'ai donc demandé en ligne une immatriculation française.

Pouvez-vous me dire si je dois vraiment faire "annuler mon immatriculation Suisse" avant de pouvoir finaliser ma demande?

Je ne veux pas être longue, mais cela signifie "Véhicule immobilisé, non immatriculé, non assuré" pendant un délai incertain. Et pour tout un tas de raisons, je ne peux m'y résoudre.  
Pour finir je précise que le dossier du deuxième véhicule (moto) a été validé sans annuler sa carte grise Suisse.

Merci d'avance pour votre aide